



**AVIS D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**  
**N°20/014**  
**Grand Port Maritime du Havre**

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre par décision DIR 19/263 en date du 18/12/2019 a délivré une Autorisation d'Occupation Temporaire à la Société TOTAL RAFFINAGE FRANCE, 2 place Jean Millier – 92400 COURBEVOIE, SIREN n° 529 221 749, portant sur deux canalisations situées entre la raffinerie de Normandie et l'usine LUBRIZOL FRANCE, rive Sud du Canal du Havre à Tancarville sur les communes de Rogerville et d'Oudalle.

La délivrance de cette Autorisation d'Occupation Temporaire n° 20-013 n'a pas été précédée d'une procédure de sélection ou mise en publicité par application de l'article L.2122-1-3,4° du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, l'absence de mise en publicité et de procédure de sélection préalables étant justifiée au regard des caractéristiques particulières de la dépendance, notamment techniques et fonctionnelles, les canalisations constituant l'extension du site principal de la Société TOTAL RAFFINAGE FRANCE.

Description de la dépendance : 2 canalisations d'une longueur totale de 1 943 ml

Durée de l'Autorisation d'Occupation Temporaire : 50 ans environ à compter du 01/01/2020.

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : [clientzip@havre-port.fr](mailto:clientzip@havre-port.fr)

Cette décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.

Date de mise en ligne du présent avis : **31/01/2020**